

Grand'O.

Par **cirdess**, le **28/12/2005** à **12:07**

J'ai récemment assisté à un Grand oral et l'une des questions de l'examinatrice a été: "Pourquoi le lancer de nains a-t-il été condamné alors que l'on a souvent vu une publicité télévisée dans laquelle un postier été projeté par un canon. De même est-ce que le lancer de prof. de droit pourrait être autorisé?". Depuis, je me creuse la tête sans réelle solution. A votre bon coeur.

Par **Olivier**, le **28/12/2005** à **13:54**

pour avoir vécu un grand O je pense qu'il n'y a pas de bonne réponse, c'est juste des questions pour destabiliser... Donc après à toi d'arriver à prendre le contrepieds de l'examineur...

Par **Yann**, le **28/12/2005** à **14:36**

Olivier à raison, il n'y a pas de bonne ou mauvaise réponse, tout est dans l'argumentation.

Pour les hommes canons je pense que c'est possible dans la mesure où on ne prends pas appui sur l'infirmité pour vendre l'activité. La dignité humaine n'est pas en jeu. Par exemple si le nain veut jouer les hommes canons ça ne sera pas critiquable.

Pour les profs c'est à creuser, maintenant que l'idée est lancée, enfin si je puis dire...

Par **cirdess**, le **28/12/2005** à **18:41**

C'est vrai que la plupart du temps, je ne pense pas que tous les membres du jury détiennent la réponse et que le but est de regarder la réaction du candidat mais sur un sujet comme ça, rebondir n'était pas forcément facile a moins de faire de "l'esbrouf".

La prohibition du lancé de nain a été affirmé alors que l'individu était consentent. L'individu ne peut pas consentir à la violation de son droit au respect de la dignité humaine. (Mais le doute persiste si on prend le cas des sado masochistes).

Peut être que le lancé de prof de droit serait toléré si, contrairement au lancé de nain, il n'est

pas basé sur l'umiliation et la discrimination.

Cette argumentation pourrait aïre illusion un jour de Grand'O? en enlevant les "peut être".